

Éditorial

Le grand débat accouche d'une souris

L'hiver teinté de jaune, s'il a secoué notre démocratie et déclenché le grand débat en dénonçant les injustices qui touchent plus particulièrement la ruralité, n'a pas encore révolutionné les privilèges des puissants. Après les annonces du Président, espérons seulement que la déception d'un rendez-vous manqué (pour certains) ne viendra pas alimenter la montée du populisme aux prochaines élections européennes.

Les communes réhabilitées ?

S'il y a au moins un résultat positif à mettre à l'actif du mouvement des gilets jaunes, c'est celui d'avoir contribué à la réhabilitation (en partie) du rôle des communes. La technocratie parisienne qui nous gouverne, qui abhorre la décentralisation et qui trouve que les communes coûtent trop cher, (les indemnités des maires sont pourtant bien loin des 14 000 € de traitement mensuel moyen de nos hauts fonctionnaires), découvre que les communes peuvent être les garantes de la démocratie et de la paix civile. Pour peu qu'on leur garantisse une réelle autonomie financière elles confirmeront leur indispensabilité.

Budget 2019

Revenons aux affaires communales. L'arrivée du printemps est aussi celle du nouveau budget dont la présentation occupe une bonne part de ce bulletin communal. Ce budget de la dernière année du mandat, vous permettra une extrapolation vers le bilan des six années d'exercice.

Des investissements limités

Après une année 2018 marquée par la finalisation des deux importants projets chaufferie collective et résidence seniors, l'année 2019 sera plus paisible. La maison Mercier, attenante à la mairie, est en cours de réhabilitation. Les travaux devraient s'achever au début de l'été. Ce sera le seul gros chantier de l'année. La voirie comme toujours, absorbera une belle part des investissements.

L'accueil Camping-Cars de l'Hermet est enfin finalisé. Comme nos employés communaux ont terminé les murs de pierres qui encadrent les stationnements, la zone d'habitation de ce hameau prend fière allure. Le goudronnage de la desserte viendra parachever le travail.

Le nouvel éclairage public est opérationnel, il générera de sérieuses économies d'énergie sans parler d'une réduction conséquente de la pollution lumineuse.



Un beau trimestre de festivités

Du trail des châtaigniers, en avril à la fête nationale du 14 juillet, c'est encore un beau programme que vous offrent nos dynamiques associations pour les semaines à venir (agenda en dernière page). En point d'orgue, le 6ème et dernier « Pibou » de la mandature sera planté le samedi 29 juin à proximité de la terrasse ouest de la résidence Paul SERRE. Nous en profiterons pour officialiser la transplantation de l'arbre de la liberté qui a

rejoint l'emplacement de l'ormeau de SULLY. Après l'apéritif, autour de la fontaine, c'est à la salle des fêtes, que l'équipe municipale vous invitera, à venir partager la paëlla.

Marc Tauleigne

Samedi 29 juin à 12h00
rendez-vous sur la place de
la liberté pour « baptiser »

le 6^e «Pibou»
de la mandature

Sommaire

Conseil municipal
Vie municipale
Vie de la CAPCA
Vie associative
Agenda

Conseil municipal

L'essentiel des décisions prises depuis le dernier bulletin municipal

(Compte-rendu complet à retrouver sur le site internet de la commune)

Séance extraordinaire du 12 décembre 2018 :

Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité

- Le plan de financement définitif de réhabilitation de la maison Mercier, sur la base des offres retenues par la commission d'appel d'offres dédiée à ce projet et autorise le maire à signer les actes d'engagement correspondants.
- Le plan de financement définitif de l'extension du réseau AEP vers le Pral et Plos via Antériou, sur la base de l'offre retenue par la commission d'appel d'offres, et autorise le maire à signer les actes d'engagement correspondants.

Séances extraordinaires du 20 décembre 2018 et du 11 janvier 2019 :

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le PLU intégrant les modifications suite à l'enquête publique et décide d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU

Valide par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le transfert de compétences ainsi que la modification des statuts de la CAPCA

Approuve les décisions modificatives n°4 et 5 relatives au Budget Principal et la décision modificative n° 2 concernant le Budget AEP

Autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région (Contrat Ruralité) pour la réhabilitation de la maison Mercier.

Séance ordinaire du 15 mars 2019

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion, le compte administratif du budget principal, ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice 2018.

Vote les taux d'imposition locale pour 2019 ainsi que les tarifs des loyers pour les logements de la résidence Paul SERRE et approuve le budget primitif 2019 pour le budget principal.

Vote les tarifs 2019 du service AEP et valide le compte administratif et le compte de gestion du comptable public pour ce même budget.

Renouvelle les conventions signées avec 30 millions d'amis et Ardèche Musique et Danse

Régularise, à la demande des services fiscaux, le changement de nom de la Place du Village (de place centrale en Place de la Liberté).

Approuve la modification de l'horaire de travail de la gestionnaire de la cantine scolaire.

Décline l'offre d'achat par Mr Puaux concernant la maison de basse ville

Complète et précise les tarifs de location de la salle des fêtes

Accorde les subventions annuelles aux associations, Don du sang, Les Légrems, l'Abeille Noire des Boutières.

Informations diverses :

-Renouvellement du CDD de Laurent VALERO

-Point dur les locations de la Résidence Paul SERRE

-Nouvelle réglementation pour les meublés de tourisme

-Débat de réflexion sur l'organisation territoriale, organisé à St Sauveur par le collectif des paroisses protestante et Catholique.

Séance ordinaire du 12 avril 2019

Le Conseil Municipal,

Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2018 pour le budget AEP.
Vote le budget AEP pour 2019 et adopte une première décision modificative au budget principal.

Annule et modifie, à la demande du contrôle de légalité de la préfecture, la délibération concernant le vote des taux d'imposition locale ;

Valide la transformation du CDD de Géraldine COURTHIAL, au service périscolaire, en CDI.

Approuve l'opposition aux ventes de bois communaux au profit de l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune.

Accepte l'adhésion au Sivu Saigc des communes de Flaviac & Vernoux en Vivarais.

Fixe la date de la fête associée à la célébration de la fête nationale du 14 juillet.

Vote une subvention pour l'ADAPEI 07.

Informations diverses :

Accord de principe pour l'établissement d'un bail agricole sur les terrains communaux du secteur Palix, La Maza, Giffon au profit du projet d'installation du jeune agriculteur Alexandre SANIEL qui habite Palix et qui souhaite se lancer dans le maraîchage et l'élevage de canard.

Vote du Budget 2019

Le compte administratif 2018

Vendredi 15 mars, le conseil municipal était réuni pour voter le budget 2019 de la commune. Avant d'aborder le nouveau budget, les élus se sont d'abord penchés sur les comptes de 2018 et l'affectation des résultats de cet exercice.

Le compte administratif montre que les dépenses de **fonctionnement** restent toujours maîtrisées : sans l'annulation d'un titre antérieur suite à une double émission d'un mandat par la CAPCA en 2015, (34 000 € qui ont échappé au triple contrôle, de la commune, de la CAPCA et du comptable public), les dépenses réelles de notre fonctionnement en 2018 se sont élevées à **339 000 €**. Les recettes (hors recettes exceptionnelles), quant à elles, sont stabilisées à **465 400 €**. Avec l'excédent de fonctionnement 2017 reporté sur 2018, les recettes exceptionnelles (vente terrain de l'Hermet et fonds de commerce du relais de SULLY), et les écritures d'ordre entre sections, le résultat de clôture affiche un **excédent de 278 255 €**.

Côté **section d'investissement**, avec **1 020 215 € en dépenses et 1 015 220 € en recettes**, le résultat de clôture est déficitaire de **4 995 €**.

Les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes nous amènent à démarrer l'exercice 2019 avec un excédent de **105 165 €** inscrit au budget de fonctionnement.

Les principaux chiffres du budget 2019

Le budget Global fonctionnement et investissement se situe à **1 416 000 €** (608 000 € en fonctionnement et 808 000 € en investissement). Par prudence, les dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2019 ont été arrêtées à **350 000 €** en espérant pouvoir les contenir à 340 000 € malgré les nouvelles dépenses liées au fonctionnement de la chaufferie collective et de la résidence Paul SERRE. Des dépenses nouvelles qui par ailleurs seront équilibrées par la contribution des bénéficiaires. Les recettes devraient se situer à **482 000 €** sachant qu'aucune recette exceptionnelle n'est attendue. A noter que les taux communaux (comme ceux de la CAPCA) pour les taxes locales ne sont pas modifiés cette année. Seule la revalorisation des valeurs locatives par l'Etat pourra conduire à une augmentation de nos impôts locaux.

En investissement, la réhabilitation de la maison Mercier pour **85 000 €**, sur la place du village à côté de la mairie, et un programme voirie fixé à **70 000 € HT**, seront les deux investissements importants en 2019. Une provision de **20 000 €** est prévue pour l'entretien de l'imposant parc locatif communal. Enfin, l'équipement informatique de notre école pour **10 000 €** est déjà soldé à l'heure où vous lisez ces lignes.

La gestion des emprunts mérite quelques explications : les **323 000 €** inscrits en dépenses sur ce poste correspondent à 123 000 € pour le remboursement du capital de la dette et 200 000 € au remboursement du crédit relais qui a été nécessaire pour anticiper le solde des subventions restant à venir sur les deux chantiers chaufferie et maison SERRE. Un nouveau **crédit relais de 108 000 €** est

Carnet

Naissances

Bienvenue à Noam Desmaisons qui est arrivé au foyer de Marlène Desmaisons et David Mechin pour la plus grande joie de ses frères Amaël et Mélaïne. La petite famille habite le hameau de Cols.

Mariage

Le 9 avril, Anne BOUCARD et Anthele MILLON habitant à Plos

Décès

Adrien Vignal de La Ribeyre, le 10 décembre, à l'âge de 89 ans

Gedimat
MATÉRIAUX & BRICOLAGE
Thierry COURBY

Négociant en matériaux de construction
Vente aux particuliers et aux entreprises

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h30 à 19h
le samedi de 8h à 12h

725, route de Valence
07360 LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX
thierry.courby0652@orange.fr

Tél. 04 75 66 20 74
Fax 04 75 66 31 54

Philippe Bertrand



- Terrassement
- Assainissement
- Travaux publics
- VRD
- Travaux forestiers

06 81 83 82 87
04 75 66 31 89
philippe.bertrand07@orange.fr

CHATEAU BROWN
PESSAC-LÉOGNAN

www.chateau-brown.com

NURY AMBULANCE TAXI
07190 ALBON D'ARDECHE
Communes de Stationnement :
ALBON D'ARDECHE - MARCOLS LES EAUX -
ST PIERREVILLE - ST SAUVEUR DE MONTAGUT
Tél. 04 75 65 62 88

BUDGET

inscrit au budget 2019, il correspond (en partie) au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) liée aux dépenses d'investissement 2018, lequel n'interviendra qu'en 2020. Ce budget ne prend pas en compte une éventuelle participation de la région aux travaux de la maison Mercier.

conséquent

Comme indiqué lors des vœux, en janvier, l'endettement de la commune restera conséquent à la fin de cet exercice, vraisemblablement à un peu plus d'un million d'euros. C'était le prix à payer pour réaliser les investissements indispensables qui n'avaient que trop tardé. De 1 235 000 € en 2014, (auxquels se sont

ajoutés entre 2015 et 2016 les 260 000 € hérités de la Communauté de Communes des Châtaigniers), à 1 000 000 € en 2020 notre dette n'aura pas pu diminuer aussi vite que souhaité. Ce sera une des principales contraintes du prochain mandat. Il convient cependant d'observer que si l'école, la chaufferie, l'éclairage public, la voirie, ne génèrent que des économies

de fonctionnement, les investissements dans la remise en fonction de bâtiments vides engendrent, des recettes pérennes et conséquentes. Les loyers annuels de l'ancienne poste, pour 6000 €, de la résidence Paul SERRE, pour 15000 €, et bientôt la maison Mercier, pour 6000€, viennent (ou viendront) alimenter le budget. Sans oublier la remise aux normes du Relais de

Sully sans laquelle celui-ci n'aurait pas pu être rouvert. *rendre plus lisibles.*

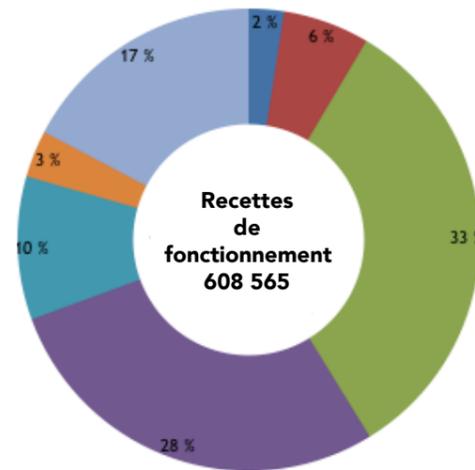
Présentation infographique : comme chaque année, les chiffres de cette présentation sont bien ceux des documents officiels votés en CM et transmis en préfecture, la présentation des divers chapitres en est quelque peu différente afin de les

L'endettement reste

BUDGET 2019 - FONCTIONNEMENT

RECETTES

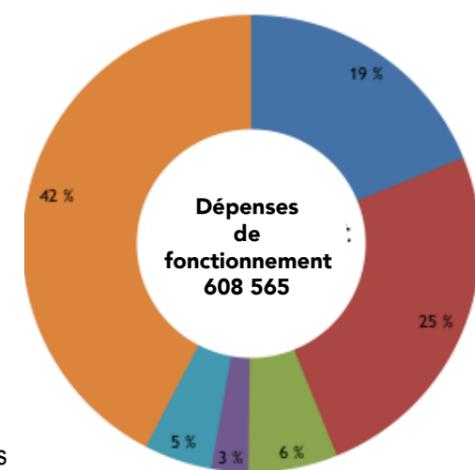
NATURE	Prévisions 2019	Réalisé 2018
Atténuation de charges (contribution La Poste pour APC)	2%	15 000
Produits des services et des ventes (dont vente chauffage)	6%	28 535
Impôts, taxes et allocation de compensation	33%	215 065
Dotations et subventions (ETAT)	28%	157 468
Recettes locatives (Dont nouvelle recette résidence Paul SERRE)	10%	49 940
Opération d'ordre pour travaux en régie	3%	17 040
Total recettes normales	83%	482 427
Produits exceptionnels + excédent 2018 reporté	17%	236 753
TOTAL	100%	608 565



- Atténuation de charges (contribution La poste pour APC)
- Produits des services et de ventes (dont vente chauffage)
- Impôts, taxe et allocation de compensation
- Dotations et subventions (ETAT)
- Recettes locatives (dont nouvelle recette résidence Paul SERRE)
- Opération d'ordre pour travaux en régie
- Produits exceptionnels + excédent 2018 reporté

DÉPENSES

AFFECTATION	Prévisions 2019	Réalisé 2018
Charges à caractère général	19%	110 635
Charges de personnel	25%	153 212
Autres charges	6%	37 350
Charges exceptionnelles	3%	38 471
Charges financières (intérêts)	5%	33 436
Total dépenses réelles	58%	373 104
Virement section Investissement	42%	258 000
TOTAL	100%	608 565

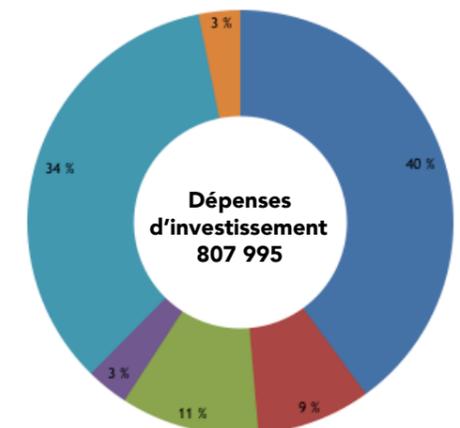


- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges
- Charges exceptionnelles
- Charges financières (intérêts)
- Virement section Investissement

BUDGET 2019 - INVESTISSEMENT

DÉPENSES

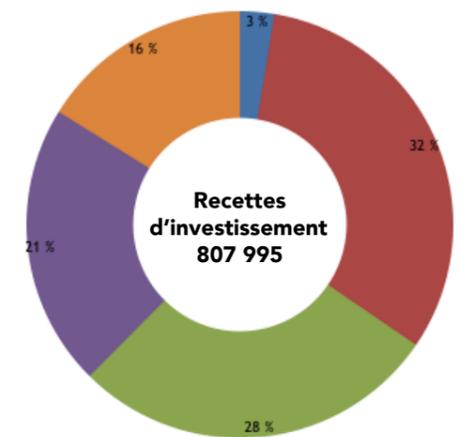
Affectation	Prévisions 2019	Réalisé 2018
Remboursement du capital de la dette (dont 200 000 de crédit relais pour solde des subventions)	40%	323 000
Voirie	9%	70 000
Bâtiments communaux (réhabilitation maison Mercier)	11%	101 060
Investissements divers (Parc Locatif, école numérique...)	3%	25 880
Solde Chaufferie collective et maison SERRE	34%	579 025
Divers et opérations entre section (travaux en régie...)	3%	25 495
TOTAL	100%	1 020 216



- Remboursement du capital de la dette (dont 200 000 de crédit relais pour solde des subventions)
- Voirie
- Bâtiments communaux (réhabilitation maison Mercier)
- CInvestissements divers (Parc locatif, école numérique...)
- Solde chaufferie collective et maison SERRE
- Divers et opérations entre section (travaux en régie...)

RECETTES

Nature	Prévisions 2019	Réalisé 2018
FCTVA	3%	21 000
Virement de la section de fonctionnement	32%	258 000
Subventions perçues ou notifiées opérations en cours	28%	218 435
Part excédent 2018 reporté	21%	457 921
Opération entre section	0%	71 884
Emprunts, dont avance FCTVA 108 000 et solde prêt CARSAT 24 400	16%	130 400
TOTAL	100%	1 015 220



- FCTVA
- Virement de la section de fonctionnement
- Subventions perçues ou notifiées opérations en cours
- Part excédent 2018 reporté
- Opération entre section
- Emprunts, dont avance FCTVA 108 000 et solde prêt CARSAT 24 400



Inauguration de la résidence Paul SERRE

C'est en présence de Laurent UGHETTO président du Conseil Départemental, Alain VIALLE Administrateur de la CARSAT Laetitia SERRE conseillère départementale, Marie Louise BOLTZ fille de Paul SERRE et de nombreux habitants de la commune que, le samedi 15 décembre, le maire a exprimé son bonheur de se retrouver pour cette inauguration quelques semaines seulement après celle de la chaufferie collective.

Le projet de Georgette

Le maire a rappelé que ce projet reprenait l'idée première de Georgette Armand, Geo pour tous ses amis, première adjointe prématurément décédée en mai 2016. Elle n'aura malheureusement pas connu la concrétisation de ce qui est et restera pour l'équipe municipale, son projet. Dès 2014 ce bâtiment vide (le gros œuvre avait été financé par la commune et réceptionné en 2009 par Mme Le Bournauld), est revenu dans le giron communal car l'ex CCC qui en avait l'usufruit, trop occupée à se déchirer, n'a jamais pu concrétiser le projet de pôle scientifique initié par Alain Risson. Georgette a tout de suite avancé l'idée d'un foyer logement pour seniors, une alternative à un départ prématuré en maison de retraite.

Une étude d'opportunité avant de se lancer

Comme pour la chaufferie communale, avant de se lancer dans cette aventure de 380 000 € HT, le conseil municipal a pu s'appuyer sur une étude d'opportunité (entièrement financée

par la Région). La problématique soumise au bureau d'étude était de déterminer le meilleur avenir pour ce bâtiment. La reprise du projet de pôle scientifique de l'ex CCC étant définitivement écartée, car ne pouvant être qu'intercommunale et la CAPCA n'ayant manifestement aucune intention de reprendre le flambeau, il fallait alors choisir entre plusieurs options. Un accueil touristique de groupe, pouvait apparaître pertinent (randonneurs, cyclo touristes, trailers...), de même qu'une extension de la capacité d'accueil du Relais de Sully, ou pourquoi pas une combinaison des deux. En parallèle à ce développement tourné vers le tourisme, la résidence pour seniors était une alternative envisageable. L'étude a conclu sans aucune ambiguïté à la pertinence de cette 3^{ème} solution car beaucoup plus facile à équilibrer financièrement et porteuse d'une plus grande vitalité pour le village.

Un an de gestation

L'opération était alors approuvée par le conseil municipal fin 2016. Après le choix du maître d'œuvre, François CUCHE, celui-ci a été chargé de traduire en avant-projet définitif les premiers plans dessinés par « notre » architecte l'adjointe Marie-Laure Courthial. Le permis de construire déposé, il était alors temps de partir à la « chasse » aux subventions. En juillet 2017, l'annonce du financement de la CARSAT (la première à nous soutenir) a donné la vraie impulsion au projet. Le département et la Région qui ont suivi ont porté le montant des aides à 62%. Le marché des sept lots était

alors proposé aux entreprises. Fin 2017 le conseil municipal pouvait valider les choix de la commission d'appel d'offres pour un début de chantier en janvier 2018.

Une belle réalisation

Les entreprises, sous la conduite du maître d'œuvre François CUCHE ont réalisé, presque dans les délais, du beau travail. Merci aux entreprises Chazal des Ollières, Chazal de Beauvène, Soulier Duny de Privas, Gounon de Privas, Robert d'Aubenas, Copas de Guilhaud Granges et Vialatte de St Pierreville. Nous adressons aussi un grand merci à Eric RESSIER qui met à disposition le terrain du jardin partagé pour les futurs résidents. Ce sera tout naturellement le jardin Lucien SAUTEL, du nom du grand-père maternel d'Eric de qui lui vient ce jardin.

Un succès attendu

Les appartements sont tous attribués et les premiers locataires entreront début mai. La commission en charge fait ses choix sur la base d'une grille proposée par la CARSAT. Avec des loyers modérés (280 €/mois pour les T2 et 310€/mois pour le T3), et des charges mensuelles incluant le chauffage (par la chaufferie collective), l'électricité et l'eau, estimées à 100 €, cette résidence répond aux besoins des retraités modestes. Le CCAS va aussi proposer quelques services au plus près des attentes de résidents : accompagnement administratif pour les démarches dématérialisées, transport solidaire, aide à domicile...



Vie de l'école

Permis Internet

L'adjudant OSTYN et le gendarme VISMARA de la brigade territoriale de contact de St Pierreville ont assuré la formation des élèves de l'école du village. Tout d'abord, c'est une sensibilisation aux dangers de la route, avec passage du permis piéton pour les CE2, qui a été conduite. Ensuite, pour les CM2, la sensibilisation aux dangers d'Internet a été concrétisée par le passage du permis Internet. Ambre et Gabin ont brillamment réussi leur examen ! Ils se sont vu remettre leur diplôme en présence du maire de la commune qui a remercié les gendarmes pour cette formation essentielle pour la protection des enfants.

Cycle natation : 9, 16 et 23 mai, à la piscine intercommunale de VERNOUX. Comme l'an passé, Six séances au programme. Merci aux parents accompagnateurs (Béatrice, Jean-Noël et Sébastien).

Fête de l'école : la date du 28 juin est envisagée (en attente de confirmation).

C'était en 1925 Mr Roche et ses élèves
Rappel : Régis et Nathalie HAVOND sont toujours preneurs de photos de classe prises dans l'ancienne école qui est désormais leur nouvelle habitation. Merci pour eux.

Gluiras une Histoire d'arbres...

Vous avez peut être lu cet article signé par Alain Risson dans le N°180 de Vivre à Gluiras : « Gluiras une histoire d'arbres... ». Je suis très attaché comme beaucoup à cette symbolique de l'arbre. Je regrette que monsieur Risson n'ait pas pensé à citer ce qui se passe chaque début juillet depuis 2014 : le conseil municipal plante un arbre. La tradition du « pibou » revisitée au profit de la collectivité comme l'ont fait les élus de quelques communes voisines. Plus symboliquement une façon de se souvenir chaque année pourquoi nous sommes là.

Deux des cinq arbres déjà plantés l'ont été dans l'aire de jeux de la cour de notre nouvelle école. Encore des symboles forts : l'un, en 2016, en mémoire de Georgette et l'autre pour marquer notre attachement à la laïcité. Ainsi la demande exprimée par l'oublié auteur de l'article est-elle déjà exhaussée.

Plus sérieusement, nous avons été contraints de nous pencher sur le remplacement du « remplaçant » de l'ormeau de Sully sur la place du village. De toute évidence ce marronnier à fleurs roses n'a pas supporté le climat. Après consultation d'un spécialiste (merci à Jean-Marc Suchier ex-patron de Jardiflor pour son expertise), il a été décidé de transplanter l'arbre de la liberté. Cet arbre occupait un espace public qui est devenu indispensable au stationnement depuis la réhabilitation du garage Chabal en habitation.

Nous profiterons de la plantation du 6ème et dernier « pibou » de la mandature en bordure de la terrasse de la résidence Paul SERRE, pour venir vérifier que la transplantation de l'arbre de la liberté a réussi. Ainsi, l'apéritif offert par le conseil municipal, avant la traditionnelle paëlla, sera pris autour de la fontaine sur la place de la Liberté.

Vie municipale

Les travaux en images

Terrasse résidence Paul SERRE

Elle a été coulée fin mars par nos trois employés. Ce sera un agréable prolongement de la salle commune et une ouverture vers le jardin partagé « Lucien Sautel »

Maison Mercier

Les travaux sont bien engagés, drainage de la partie enterrée du bâtiment, dalle du 1er étage et plancher du 2^{ème} sont en place. Les menuiseries extérieures sont posées. Les plaquistes ont débuté l'isolation et le doublage. Le planning pour une livraison fin juillet devrait être tenu.

Accueil camping-cars de l'Hermet

Les sanitaires de l'Hermet sont en cours d'achèvement et l'accueil camping-cars pourra être officiellement inauguré lors de la prochaine ronde des fours.

Routes communales

Avec près de 50 km de voies communales, nos deux employés n'ont pas le temps de s'ennuyer ! Comme chaque année, une importante campagne d'élagage s'avère indispensable après les dégâts causés par les chutes de neige. En partie sous traitée et en partie réalisée par Vincent et Laurent, la campagne annuelle de nettoyage des fossés est tout aussi déterminante pour la préservation de nos voies communales lors de grosses pluies cévenoles. Sans oublier la reprise des éboulements, malheureusement récurrents, de quelques murs de soutènement !

Programme goudronnage 2019

Il est en cours d'élaboration : Vincent et Sébastien (l'adjoint en charge de la voirie) parcourent nos routes afin d'identifier les sections qui relèvent d'une réfection totale. Comme chaque année une campagne de rebouchage sera aussi programmée.

Giffon

L'élargissement de la voie au niveau du hameau est budgétisé. L'un des objectifs est d'améliorer les possibilités de stationnement lorsque toutes les résidences secondaires reprennent vie.

Réseau d'eau potable

Le chantier d'extension du réseau vers Le Pral, via Anteriu, débutera le 13 mai. 7 nouveaux abonnés seront desservis. Le réseau sera prolongé vers Plos afin de renforcer la ressource de ce hameau.



Terrasse résidence Paul SERRE



Maison MERCIER



Réseau pluvial Marjanoux



Voierie Les Ribes



Avec les bénévoles des Légremis réfection chemin de randonnée, Boucle de Chapelèche

Vie municipale



Communiqué de la Préfecture : Rappel sur les règles d'emploi du feu dans le département de l'Ardèche

Depuis quelques jours, nous observons une élévation du nombre de brûlages dont certains sont à l'origine d'incendies nécessitant l'intervention des services de secours. La méconnaissance du risque, les actes d'imprudence à l'origine de ces feux peuvent entraîner d'irréversibles dommages aux personnes, aux biens, aux forêts et espaces naturels et engagent la responsabilité de leurs auteurs.

Au-delà de ce risque d'incendie, le brûlage à l'air libre des végétaux est une combustion incomplète qui engendre une importante pollution atmosphérique (par des particules fines notamment) avec des conséquences très néfastes pour la santé publique et à l'origine de problèmes respiratoires pour les personnes sensibles souffrant d'affections particulières, âgées ou très jeunes, et de divers troubles de voisinage (odeur, cendres sur le linge et dans les habitations).

Les observations réalisées ces derniers jours en matière de pollution atmosphérique mettent en évidence une augmentation progressive des particules fines.

Particules fines : particules microscopiques, qui restent suspendues dans l'air pendant un certain temps. Ces particules varient fortement en taille, composition et origine, et bon nombre d'entre elles sont nocives.

Pour ces motifs, l'emploi du feu dans le département de l'Ardèche est réglementé. Le préfet de l'Ardèche rappelle que seuls :

- les agriculteurs et les forestiers sont autorisés à incinérer les végétaux et leurs rémanents générés dans le cadre de leurs activités professionnelles ;

- les particuliers soumis aux obligations légales de débroussaillage dans un rayon de 50 m autour des habitations et installations lorsqu'elles sont situées à moins de 200 m des bois, forêts landes et maquis sont, **en l'absence de solution alternative**, également autorisés à incinérer les végétaux coupés à cette occasion.

Ces opérations sont soumises à déclaration préalable en mairie et ne sont possibles qu'en dehors de la période estivale (1^{er} juillet au 30 septembre).

Dans toutes les autres situations, le brûlage de tous les déchets y compris les déchets de végétaux issus de travaux de jardinage ou d'entretien d'espaces verts est INTERDIT sur tout le département comme sur l'ensemble du territoire national.

En cas de non-respect des réglementations en vigueur, **des amendes de 135 € à 450 €** sont encourues par les contrevenants.

Pour une information détaillée de la réglementation sur l'emploi du feu dans le département de l'Ardèche, consulter le site des services de l'État :

<http://www.ardèche.gouv.fr/les-arretes-prefectoraux-reglementant-l-usage-du-a1841.html> ou contacter la direction départementale des territoires au 04.75.66.70.91.



Vœux du conseil municipal

C'est devant un public toujours aussi nombreux que le maire a présenté, au nom du conseil municipal, ses vœux à la population. Après avoir rappelé le plaisir qu'il avait à se soumettre à cet exercice, il a pu balayer l'année écoulée et présenter les grandes lignes du budget 2019.

La conclusion lui a permis de témoigner une reconnaissance appuyée à l'équipe municipale, en particulier aux adjoints, pour leur disponibilité et leur investissement, mais aussi au personnel communal et aux associations qui participent largement au bon fonctionnement de la collectivité.

Clin d'œil :



Bonhomme de neige

Malgré un hiver particulièrement clément, les enfants de la place de la Liberté ont quand même pu faire leur bonhomme de neige en février !

Gilets Jaunes aussi à Gliras

Quelques habitants de la commune ont tenu à marquer le coup et à exprimer leur soutien au mouvement des gilets jaunes. Dans une ambiance bon enfant, un rond-point éphémère a été créé au niveau de La Fargatte.



sarl SOUCHE
LOCATION MATERIEL BTP
AGRÉGATS - LIVRAISON

Les Bruas
07360 Les Ollières-sur-Eyrieux

04 75 30 66 82
06 72 00 39 04

Cuisine Régionale à base de produits frais du terroir
Gibiers - poissons selon saison

Sabarot

Tél. 04 75 66 60 08 - Fax : 04 75 66 62 24
charles-andre.sabarot@orange.fr
Saint pierre ville 07190



Modernisation de l'éclairage public : économies et lutte contre la pollution lumineuse

Quelques chiffres pour mieux situer le débat. En 25 ans, la lumière émise dans l'espace public a augmenté de 94 %, selon Anne-Marie Ducroux, présidente de l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN). D'ailleurs, 75% des Français estiment que la pollution lumineuse n'est pas assez prise en compte. Un constat qui montre l'ampleur du défi que les collectivités doivent affronter.

La loi Biodiversité de 2016 consacre les paysages nocturnes comme patrimoine commun de la nation, avec un devoir de protection de l'environnement nocturne et la prise en compte de la lumière artificielle par les trames vertes et bleues. Enfin, un décret du 12 juillet 2011 portant sur la prévention et la limitation des nuisances lumineuses, vient d'être précisé par l'arrêté du 27 décembre 2018. Ce texte s'applique notamment aux éclairages publics.



Rencontre avec les sénateurs

Prendre en compte toutes les contraintes

Soyons honnêtes, c'est d'abord, la volonté de réduire la facture d'électricité de la commune, et en particulier celle de l'éclairage public, qui a guidé la prise de conscience de l'équipe municipale. Cependant, les élus n'étaient pas insensibles à la prise en compte du sujet de la pollution lumineuse qui est devenu un sujet culturel, économique et environnemental avec les impacts sur la biodiversité. L'accompagnement du SDE07 à encore une fois été déterminant sur cette question. Rappelons que c'est ce syndicat qui, par convention, a en charge la gestion de notre éclairage public et ce sont donc naturellement les techniciens du SDE07 qui ont suivi cette opération en délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le remplacement des lampes au sodium par des LED permet des économies d'énergie et donc financières. Le passage aux LED a aussi été assorti d'une réflexion sur le nombre et l'orientation des points lumineux ainsi que sur l'intensité de l'éclairage et l'opportunité d'une réduction, voire d'une extinction, durant certaines heures de la nuit. Au final nous devrions diminuer la facture énergétique de plus de 50% (consommation divisée par 2, réduction de l'abonnement liée à une puissance souscrite inférieure, durée de vie plus que doublée pour les lampes...)

Est-il besoin de rappeler que les sénateurs sont élus, entre autres, par les maires et de fait sont les porte-paroles, au parlement, des collectivités territoriales de la République. C'est à ce titre que Jacques GENEST et Mathieu DARNAUD ont invité, le 5 avril, à St Fortunat, les maires de la circonscription de Privas pour une réunion d'échanges.

Les sujets ne manquaient pas, cependant le retour sur le grand débat national a occupé une bonne partie de la matinée. La nouvelle loi sur l'école, la santé et les déserts médicaux, ont aussi été au cœur des discussions.

Les sénateurs ont pu insister sur les lois et amendements qu'ils ont été amenés à proposer et/ou soutenir en faveur de la ruralité. Ils ont aussi confirmé, si besoin était, leur indiscutable engagement à défendre le monde rural lors des prochaines décisions qui seront proposées par l'exécutif à l'issue de l'analyse des résultats du débat national.

Les participants ont remerciés les sénateurs pour ce précieux temps d'écoute, lequel a pu se prolonger agréablement lors du repas pris au restaurant Le Touristique.

Le doyen de la commune est centenaire



Samedi 13 avril, André COURTHIAL a fêté ses cent ans. Pensionnaire de la Résidence Les Myrtilles à St Pierreville, c'est autour de quelques membres de sa famille qu'il a marqué cet événement.

Un centenaire doyen de la commune (et aussi de la résidence Les Myrtilles) cela n'est pas banal ! En votre nom, la commune a offert le gâteau d'anniversaire ainsi qu'un livre puisque notre doyen lit encore et sans lunettes !

Retour Sources Plomberie, chauffage, climatisation

Jean-Daniel BOISSY
La Paille
07190 GLUIRAS
04 75 64 63 19
jdboissy@orange.fr
SIRET 848 343 721 00018

Nouvel Artisan

Un nouvel artisan s'est installé sur notre commune : Jean Daniel BOISSY, qui habite désormais à La Paille avec sa petite famille. N'hésitez pas à faire appel à ses services pour tous vos travaux de plomberie.

Ça bouge au village !

Une belle activité sur le village

Réhabilitation de la maison Mercier par la commune, restauration de la maison de Laurie BROCARD en basse ville, transformation de l'ancien garage Jean CHABAL en habitation au cœur du village, terrasse panoramique chez Krikor... Indéniablement une belle dynamique anime Gluiras. Pour peu que les deux maisons (Vialatte et Manson) trouvent acquéreur, un surcroît de vitalité viendra accompagner l'arrivée des nouveaux locataires de la résidence Paul SERRE.

Rénovation du Garage CHABAL

Après pas mal de tergiversations, les héritiers de Jean Chabal ont enfin accepté de céder l'ancien Garage qui présentait un réel danger et surtout faisait « tâche » dans le village. Bravo à Valentin Armand qui, malgré son jeune âge, n'a pas hésité à se lancer dans cette restauration pour un résultat remarquable. Un bel exemple de courage !

L'Echoppe du Bon Berger s'agrandit

Avec sa nouvelle et magnifique terrasse panoramique, le restaurant/pizzeria de l'ami Krikor prend indiscutablement une nouvelle dimension. Félicitation pour cette initiative qui, n'en doutons pas, séduira la clientèle.



Rénovation du Garage CHABAL



L'Echoppe du bon Berger



Maxime LEVASSEUR, qui réside à La Baraque, remplace Djessy DELARBRE. Pour rappel sa mission comporte un volet d'aide aux personnes isolées qui peuvent avoir besoin d'une assistance ponctuelle pour le petit entretien autour de la maison. Pour plus d'informations appeler en mairie. Djessy, quant à lui, a été pris en charge par la

mission locale pour l'emploi. Il va bénéficier de la « garantie jeunes » qui est un accompagnement d'un an maximum, avec 5 semaines de formations diverses qui devraient le conduire à une entrée en apprentissage. Il a enfin entrepris le passage du permis de conduire.

SARL. HAVOND Mickael GENTON Ludovic

06 99 01 48 95 M. Havond
06 31 38 78 23 L. Genton

Pcs - 07190 GLUIRAS - 04 75 29 28 82
sarlhavondgenton@o2i.com

MAROQUINIER RESPONSABLE & DURABLE

Sis

SARL VIALLET

Mobilière : 06.80.85.14.57
Tél : 04.75.65.46.29
07190 Gluiras
Magney

Maçonnerie Génie civil (neuf & rénovation)
Couverture & Charpente
Doublage

Email : entrepriseviallet07@aliceadsl.fr

Anthony MOINS

Accès et abords de villas
Voieries communales
Parkings
Constructions routières

07 360 St Michel de Chabrilanoux
06 67 17 28 15
www.goudronneurs-ardechois.fr

FRECH' BLONDE

FRECHET BOISSONS

EUROL DFBIC
Quartier vives 07360 Les Ollivres sur Eyrieux
Tel : 04 75 66 07 07 / Port : 06 08 93 66 91

PLOMBERIE

Sylvette Ranc

645, route de Charensoil
07190 Saint-Sauveur-de-Montagut
Tél. 04 75 65 44 67



Maison de Service au Public (MSAP) itinérante : quand la CAPCA restaure (en partie) les services publics disparus !



Elle est entrée en action depuis début mars et vous propose un accompagnement pour de nombreuses démarches administratives dématérialisées (voir encadré ci-contre). Le principe en est simple, vous prenez rendez-vous auprès de Géraldine Courthial, gestionnaire de l'Agence Postale Communale (APC), au 04 75 30 24 87 ou directement à l'APC. Géraldine renseignera une fiche à votre nom et vous indiquera les documents nécessaires en fonction du service que vous souhaitez contacter. **Un rendez-vous individuel** vous sera proposé avec la personne animatrice de la MSAP qui se déplacera à GLUIRAS. Ce service de proximité utilisera les locaux de l'agence postale communale lesquels offrent tous les moyens techniques indispensables (téléphone, accès internet, scanner, imprimante).

Le topo-guide « Randonnées en Ardèche Buissonnière » est maintenant disponible !

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche agit avec audace et innovation en faveur du développement économique du territoire et notamment, son développement touristique. En complémentarité des investissements réalisés sur la voie douce de la Payre, la ViaRhôna et La Dolce Via, la

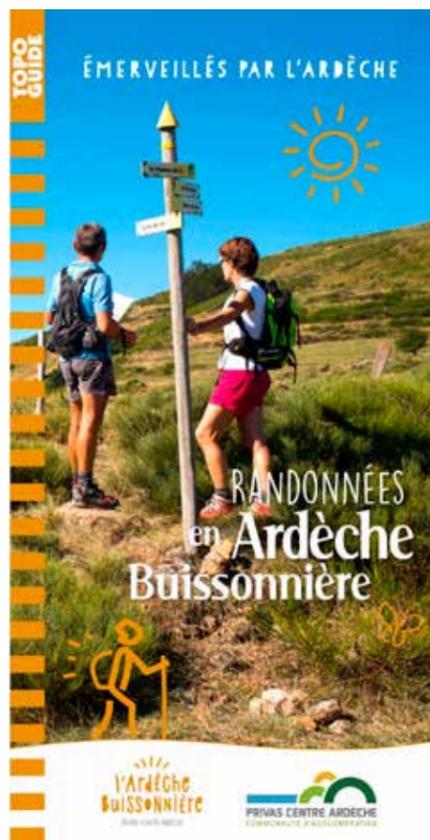


Le théâtre vient chez nous !

Nouvelles envolées du théâtre intercommunal de PRIVAS

Le samedi 1^{er} juin, le théâtre intercommunal de Privas, nous propose un spectacle de haut niveau. Nous accueillerons, à la salle des fêtes, **GREG & NATACHA Duo théâtral, jonglé et humoristique**, avec : **Juliette Hulot** (comédienne et jongleuse), **Martin Beauvarlet de Moismont** (comédien et jongleur) qui joueront leur spectacle « *Ce ne sera pas long* ».

Comme toujours, avant le spectacle, les bénévoles du CCAS vous proposeront une petite restauration à partir de 19h. Lever de rideau à 20h. Tarif : 5€ (gratuit pour les enfants de moins de 15 ans). Après le spectacle, la commune offrira le verre de l'amitié.



Communauté d'Agglomération travaille sur un réseau de sentiers de randonnée, balisés, signalés et entretenus sur l'ensemble de

ses 42 communes. En lien avec la politique départementale de sport de pleine nature, la randonnée est une action menée en concertation avec les communes et les « référents randonnée » qui assurent une veille et un travail de proximité indispensables. Des journées de formation aux bonnes pratiques de balisage sont régulièrement organisées, en partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre. Un Comité de suivi de la filière randonnée a été mis en place et réunit régulièrement tous les acteurs concernés. L'agglomération confie l'entretien de ces sentiers à deux associations d'insertion (Accès Emploi et Tremplin).

Un topo-guide pour prendre les meilleurs chemins !

Le territoire de l'Ardèche Buissonnière offre un terrain de jeu idéal pour tous les randonneurs, pratiquants occasionnels ou réguliers. De nombreux sentiers et chemins leur permettent d'évoluer au cœur d'espaces naturels sauvages et préservés, de découvrir des paysages singuliers et authentiques, d'admirer la diversité et la richesse du patrimoine local, d'accéder à une multitude de points de vue panoramiques... Une mosaïque de sites et de découvertes attend ici les randonneurs de tous niveaux. Le topo-guide « Randonnées en Ardèche Buissonnière » distribué par l'Office

de tourisme sera désormais leur meilleur allié pour vivre des expériences aussi inoubliables « qu'émouvantes ».

Deux boucles « sélectionnées » sur Gluiras

42 parcours (soit 388km) sont proposés avec différents niveaux de difficultés : très facile, facile, moyen et difficile. Le parcours très facile est proposé à Saint Cierge la Serre : Serre de Combles (3,3km, 1h) et parmi les parcours faciles, il y a par exemple à **Gluiras : la Boucle du Farassou (5,9km, 2h30), et celle de Plos (9,2km, 3h40)**, aux Ollières sur Eyrieux : Tour de la Trémouline (6,2km, 2h15), à Rochessauve : Le Château (6,4km, 1h45), à Saint Jean Chambre : le Circuit de Fontréal (6,1km, 2h), à Vernoux en Vivarais : le Circuit de Lodie (6,2km, 1h45). Parmi les parcours à difficulté moyenne, il y a à Alissas : le Circuit de Gournier (10,7km, 3h30), à Flaviac : le Tour du Pigeonnier (9,5km, 3h30), à Lyas : Le Roure (12,3km, 3h30), à Rompon : le Tour de Rompon (9,5km, 2h). Parmi les parcours difficiles, il y a à Ajoux : Le joli pont en pierre (15,7km, 5h), à Creysseilles : Serre de Pied de Boeuf (11,8km, 3h), à Le Pouzin : Le Couvent des Chèvres (9,2km, 3h), à Saint Michel de Charbillanoux : le Tour du Doulet (17,7km, 5h30), à Saint Vincent de Durfort : Serre de Gruas (17km, 4h30)... A l'avenir, des itinéraires supplémentaires seront proposés.

Où se procurer le topo-guide « Randonnées en Ardèche Buissonnière » ?

Le topo-guide est disponible dans tous les bureaux d'accueil et d'information de l'Office de tourisme Privas Centre Ardèche : à Privas, La Voulture sur Rhône, Les Ollières sur Eyrieux et Vernoux en Vivarais (ainsi qu'à Saint Sauveur de Montagut, à Beauchastel et Chalencon en juillet et août). Son prix de vente est de 12€ sur place (18€ par correspondance, frais de port inclus). Les 42 fiches regroupées dans le topo-guide sont aussi proposées à la vente à l'unité (1€ la fiche).

Si vous ne savez pas quel circuit choisir, rapprochez-vous de l'équipe de l'Office de tourisme qui vous conseillera avec plaisir. Par ailleurs, les internautes peuvent télécharger gratuitement, sur le site web de l'Office de tourisme Privas Centre Ardèche www.ardèche-buissonniere.fr, la fiche-circuit de la « rando du mois ».

Un grand merci à toute l'équipe de l'office de tourisme pour ce travail remarquable mais aussi à toutes les associations qui sur les communes, à travers le territoire, entretiennent ce magnifique patrimoine que sont nos chemins de randonnées.



Réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique), service public de la rénovation

Les conseillers de l'ALEC07, membre du réseau FAIRE, vous renseignent sur les gestes économes, la maîtrise de vos consommations d'énergie, l'habitat, les énergies renouvelables et les aides financières. Vous allez construire, rénover ou faire des travaux ? Vous envisagez de vous équiper ? Vous recherchez des informations pour faire les bons choix ?

- Quel mode chauffage choisir ? Quels sont les équipements performants ?
- Quelles solutions privilégier pour l'isolation, la ventilation, les menuiseries, etc. ?
- Connaître les aides financières auxquelles vous avez droit, savoir comment les obtenir ?
- Identifier les artisans et les professionnels reconnus, comprendre leurs devis ?
- Agir pour réduire votre facture d'électricité ou d'eau chaude sans faire de travaux ?...

Avant de vous lancer : contactez un conseiller. Le réseau FAIRE tient ses permanences sur le territoire de l'agglomération renseignez vous, sur rendez-vous par téléphone au 04 75 35 87 34 ou par courriel à faire@alec07.org

Ensemble et solidaires

Assemblée générale : c'est devant une vingtaine d'adhérents, samedi 5 janvier passé, que la présidente Françoise Chalabreysse présentait le bilan annuel de l'association. Le renouvellement du bureau était aussi à l'ordre du jour. L'équipe en place sera rejointe pour cette année par Monique Lextrait du Grand Chemin.

Sur la base d'un questionnaire envoyé aux adhérents, il est prévu de mettre en place quelques ateliers en fonction des attentes exprimées à travers les réponses reçues. Affaire à suivre.

En fin de réunion, Michèle Clémenceau, présidente départementale a pu présenter les principales actions de la Fédération ainsi que le calendrier des activités proposées aux adhérents en 2019.

Avec le Comité des fêtes

Semaine de la langue française

Le 23 mars comme chaque année depuis déjà sept ans, le Comité des Fêtes proposait son rendez-vous autour de la langue française dans le cadre de la semaine du même nom. Dix mots choisis par le Ministère de la Culture : arabesque, coquille, composer, cursif, gribouillis, logogramme, phylactère, rébus, signe et tracé, pour l'édition 2019, ont inspiré quelques participants qui ont livré leur production devant le public. Les enfants de l'école s'étaient aussi prêtés à l'exercice avec leur enseignant. Leurs productions originales étaient exposées dans la salle des fêtes.

Festival du court métrage

Enchaînement somme toute logique pour ce temps culturel, la fête du court métrage qui suivait a permis de visionner quelques films originaux et de grande qualité. Tantôt ludiques, tantôt plus cérébraux, ces courts-métrages ont, de « tous les garçons s'appellent Patrick » à « dialogue de sourds », apporté matière à réflexion aux spectateurs. Nous ne pouvons que renouveler nos remerciements aux organisateurs du Comité des Fêtes pour cet agréable moment qui s'est clôturé autour du verre de l'amitié.

Au programme 2019 du Comité des Fêtes

Le président, Richard Walther doit encore confirmer les dates des animations à venir :

- Une soirée en juillet
- Du 1^{er} au 3 novembre le festival d'arts.

Avec le CCAS :



Noël intergénérationnel

C'est une tradition depuis quelques années, à la veille de Noël, le CCAS organise sa journée intergénérationnelle. Samedi 22 décembre, aînés et enfants de la commune avaient rendez-vous à la salle des fêtes. Les seniors (de plus de 70 ans, budget oblige) étaient conviés à un repas gastronomique préparé à deux mains par Rémy Penalzoza (chef à domicile) et Pascal Lambert le nouveau chef du Relais de SULLY. Le service était assuré par la joyeuse équipe du CCAS. Au menu, foie gras, vol au vent de poisson, Mignon de porc, fromages et bûche glacée. A partir de 15h30 les enfants de la commune investissaient la salle des fêtes : c'était à leur tour d'être gâtés par les organisateurs. D'abord par le spectacle de la troupe lyonnaise « En route mauvaise troupe » qui a tenu les enfants en haleine près d'une heure avec la belle histoire de « Lilou et la porte qui va où ». Ensuite par l'arrivée du Père Noël qui a soulevé l'enthousiasme avec un cadeau pour chacun. Après la distribution des cadeaux, dans une joyeuse ambiance, le goûter a eu lui aussi un beau succès. Mandarines, papillottes et toujours les bugnes de Solange et Christiane,

garnissaient la table autour de laquelle, parents, aînés et enfants ont pu partager un très bon moment. Comme toujours, les Aînés qui n'ont pas pu se déplacer étaient destinataires d'un colis copieusement garni remis par les bénévoles du CCAS. Un grand merci unanime a été adressé aux membres du CCAS pour cette chaleureuse rencontre qui enchante toutes les générations.

Soirée théâtre reportée

La soirée initialement prévue pour février, avec un spectacle d'une troupe du Cheylard a dû être reportée. La mise au point de la pièce préparée par cette troupe amateur a pris trop de retard. Ce n'est que partie remise pour octobre ou novembre prochain.

Un goûter pour tous

Les enfants de l'école communale et tous les habitants de la commune sont invités, mardi 30 avril à partir de 16h30 à la salle des fêtes, à un goûter intergénérationnel organisé par le CCAS et les responsables de la Bibliothèque. Ce goûter est financé par notre partenaire « Patifrais » entreprise ardéchoise (installée à Rochemaure) spécialisée dans la vente de produits frais à domicile. En prolongement de ce goûter les amateurs de

scrabble pourront se retrouver autour de leur passion favorite.

Le spectacle « ce ne sera pas long »

Dans le cadre des « nouvelles envolées » du Théâtre intercommunal de Privas, Samedi 1er juin 2019 à 20h, nous accueillerons **GREG & NATACHA Duo théâtral, jonglé et humoristique**, avec : **Juliette Hulot** (comédienne et jongleuse), **Martin Beauvarlet de Moismont** (comédien et jongleur). Ces artistes professionnels joueront leur spectacle « Ce ne sera pas long » pour notre plus grand bonheur. A ne pas manquer ! A partir de 19h et après le spectacle, les bénévoles du CCAS vous accueillent autour du buffet et de la buvette.

Soirée du 12 juillet

A l'occasion de la fête nationale, une belle soirée vous sera proposée le vendredi 12 juillet à partir de 19h 30. En effet, St sauveur de Montagut et Les Ollières ont programmé leur propre fête respectivement le 13 et le 14 juillet. Les membres du CCAS assureront restauration et buvette autour du barbecue et du four à pain. Le feu d'artifice de Cévennes Artifices (groupe RUGGIERI) sera mis en place et tiré par Gilles Ferrand (merci à lui). Il nous promet un beau spectacle d'une vingtaine de minutes. L'animation musicale, avant et après

le feu d'artifice, a été confiée au groupe drômois « Les SNOOT » (trois musiciens et un chanteur.)

Avec les LEGREMIS L'association tient son AG

Autour des membres du Conseil d'Administration (Régine CHAREYRE, Anne-Marie CHEVALLIER, Bruno DANEROL, Joëlle DESPAX, Patrice FORGET, Corrine MOOK, Jean-Louis SILHOL, Jean-Pierre VERGNES, Chantal VERNET), le Président Ali-Patrick LOUAHALA, a ouvert l'assemblée générale face à une bonne partie des 49 membres de l'association qui se trouvait réunie pour l'occasion.

Le bilan d'activité, confirme la grosse activité de l'association : au-delà des deux événements phare que sont le Trail et la Ronde des Fours diverses activités ont été proposées : les randonnées mensuelles à travers l'Ardèche, une sortie botanique et naturothérapie, la nuit des étoiles, la randonnée des Farasses.

Le rapport financier quant à lui, fait apparaître une bonne santé financière et même une capacité d'investissement qui sont rassurantes (excédent cumulé de plus de 12 000 €). Ces deux rapports ont été votés à l'unanimité.

Le budget de 2019 et le programme associé traduisent les mêmes ambitions, avec toujours le souci de la mise en valeur et l'entretien de notre riche patrimoine communal.

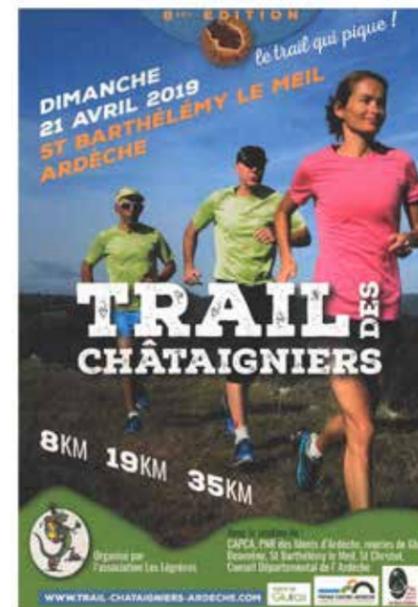
Le projet de parcours de trail intercommunal permanent est toujours en chantier et devrait être relancé en 2019 en espérant que les communes confirmeront leur engagement à le mettre en place.

Enfin, **l'élection du CA**, en partie renouvelé, a clôturé la séance. Régine CHAREYRE, Anne-Marie CHEVALLIER, Bruno DANEROL, Patrice FORGET, Thérèse HAVOND, Paul-Noël LAUZARD, Ali-Patrick LOUAHALA, Corrine MOOK, Babeth PONCET, Jean-Louis SILHOL, Jean-Pierre VERGNES sont élus à l'unanimité.

Dimanche 21 avril : Trail des châtaigniers

Cette année le départ se fera depuis St Barthélémy le Meil à partir de 8h, passage à Gluiras (35km) et à Chalan (19km). 3 courses : 35 km, 1400m D+ ; 19 km, 900m D+ et 5 km, 450m D+

Projection et témoignage à 14h : JL DENIS, sur les routes de la soie (800km, 5 pays traversés, 28 étapes en près de 2 mois). Part-



nariat, comme d'habitude avec les mairies de St Barthélémy le Meil, St Christol, Beauvène et Gluiras.

Ronde des fours 2019, mercredi 8 mai à partir de 8h

Cette 10ème édition reprendra le parcours de 2014 par la Grange de Puaux, le Théoula, Palix, St Jean, Leygua, la Rabaste, Moulancher, soit 13 km avec un dénivelé positif d'environ 500m. Des animations sont prévues sur le parcours (musique, contes, explications techniques ...). Les fours mis en valeur cette année se situent au départ du village (maison Chabal), à Leygua et à Moulancher. Il ne reste plus qu'à souhaiter que le beau temps soit de la partie.

Eyrieux Solidarité : prochaine fête de la fraternité à GLUIRAS

Comme annoncé à Dunières lors de la 3^{ème} édition, c'est la commune de Gluiras qui accueillera la prochaine fête le 21 septembre 2019. Le thème retenu : l'alimentation, les produits « bio » et les circuits courts. Bien évidemment toutes nos associations locales seront invitées si elles le souhaitent, à participer à son organisation.



Avec Anim'Gluiras Une soirée raclette toujours plébiscitée

Encore beaucoup de monde, Samedi 2 mars, pour la traditionnelle raclette estampillée AOC Suisse. L'équipe de Julien Lambert et les bénévoles de l'association se sont démenés pour satisfaire les quelques 150 convives. La soirée, comme à l'accoutumée, s'est achevée sur la piste de danse. Un grand merci aux organisateurs pour cet excellent moment dont le succès ne se dément pas.

La suite du programme 2019 : suite à l'assemblée générale, la présidente Caroline Fayard confirme le calendrier des prochaines manifestations pour 2019.

«GLUIRAS en musique» anticipera l'arrivée du printemps. Pour éviter la concurrence avec tous les villages voisins les organisateurs ont décidé de décaler la fête de la musique au samedi 15 juin à partir de 19h30. Buffet buvette et bal avec le groupe « Canel Wine Pear » (celui là même qui animait le bal du 14 juillet passé).

La soirée Karoké est prévue le 14 septembre (date à confirmer dans le prochain bulletin communal)

Le réveillon du 31 décembre viendra clôturer l'année.

Informations pratiques ...

Horaires Bibliothèque :

Jeudi de 15h à 17h. Samedi 10h/12h uniquement pour un dépôt en s'adressant à l'APC. Une ouverture supplémentaire dans la semaine, les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois, de 16h à 18h, plus particulièrement destinée aux amateurs de scrabble de 17h à 18h. (Merci aux bénévoles qui animent notre bibliothèque).

Horaires Mairie :

Numéro d'urgence 06 81 97 97 97 ou courriel : mairie-gluiras@wanadoo.fr
Ouverture au public, lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h45.

Horaires Agence Postale Communale :

Accueil du public : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi entre 9h20 et 11h40

Mairie de Gluiras
Tél: 04 75 66 74 30
www.mairie-gluiras.fr
Courriel : mairie-gluiras@wanadoo.fr
Directeur de publication : Marc Tauleigne
Comité de rédaction : municipalité de Gluiras
Crédits photos : Géraldine Courthial, mairie
Graphisme : GRAPHÉOL
Impression : Municipalité de Gluiras



Dominique MATHIEU
Agent commercial OptimHome dans les Boutières

Baujé 07190 GLUIRAS
06 03 15 04 23

Achat – vente – estimation
Appartements, maisons et propriétés.
RSAC Aubenas 424 284 362
Courriel : dominique.mathieu@optimhome.com

Le Relais de Sully
à GLUIRAS 07190



Auberge
Restaurant gastronomique
chambres
Menus – Carte –
Salle pour réception et
séminaire

Siret 843 137 621

Tél : 04 75 64 10 28

Agenda

8 mai :

Ronde des fours, dès 8h organisée par les Légrémiss

8 mai :

Cérémonie du souvenir, au monument aux morts à 17h30

26 mai :

Elections européennes : le bureau de vote (salle polyvalente) sera ouvert de 8h à 18h

15 juin :

Fête de la musique anticipée, organisée par Anim Gluiras avec le soutien de la municipalité

28 juin :

Fête de l'école (date à confirmer)

29 juin :

(à midi) *Pibou* 6, le conseil municipal propose sa traditionnelle Paëlla. Apéritif sur la place du village.

12/13 juillet :

Fête nationale Feu d'artifice, bal, buffet buvette

28 juillet :

Repas et Kermesse de la paroisse protestante.

RAPPEL aux associations, qui souhaitent étoffer la communication sur leurs activités passées et à venir, merci d'envoyer un dossier de presse (article + photos) : mairie-gluiras@wanadoo.fr

Recensement : journée nationale, merci aux jeunes qui habitent la commune et qui auront 16 ans en 2019 de se signaler en mairie

Encombrants : s'inscrire en mairie (ce service qui comme tout service a un coût, est exceptionnel, si vous pouvez assurer le voyage à la déchetterie ce sera une économie pour la collectivité)

Rappel : relevé de compteurs d'eau : aux résidents secondaires dont le compteur est à l'intérieur de l'habitation, pensez à communiquer votre index relevé fin juin. Merci.

cettefoisjevote.eu

Élections européennes
26 mai 2019



**Vous êtes citoyen européen,
choisissez l'Europe que vous voulez**

Aller voter, c'est choisir un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs. C'est choisir la composition du prochain Parlement européen et influencer les décisions qui prendra au cours des 5 prochaines années. Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN
705*

NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN
79*

cettefoisjevote.eu

Élections européennes
26 mai 2019



Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jour de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : le 31 mars 2019, sur internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

cettefoisjevote.eu

POUR EN SAVOIR PLUS :



Pompes funèbres - Marbrerie Sarl EDMOND VABRES Père et Fils

À votre service
24 h/24 - 7 J/7
www.vabres-edmond.fr

- Pose de monument
- Organisation obsèques
- Transport de corps toutes distances avec ou sans mise en bière
- Accès chambre funéraire

ST-JEAN-DE-MUZOLS
11, rue Centrale (face salle des fêtes) - Tél. 04 75 08 60 57

GUILHERAND-GRANGES
303, rue Marc Seguin - Tél. 04 75 40 84 06

SAINT-PÉRAY
18, rue de la République - Tél. 04 75 40 35 92

Repreneur de la SARL VALLA 14, grande rue, St Sauveur de Montagut
TEL : 04 75 66 25 70 ou 04 75 66 25 87